

**Rapport de la commission des bâtiments et de l'énergie du 3 juin 2020**

Rapporteur : Claude ANGELOZ

**DA 521 – 20.03 CRÉDIT DE RÉALISATION DE CH 345'000.00 POUR LE REMPLACEMENT DES TABLEAUX ÉLECTRIQUES DE L'ÉCOLE AVANCHET-JURA**

La Présidente (PLR) donne la parole à Mme ROSSIER-ITEN, Responsable de la stratégie énergétique et du développement durable, qui présente sur écran le type de tableau électrique qui se trouve à l'école Avanchet-Jura, précisant qu'il s'agit d'une installation d'origine datant de la construction de l'établissement, en 1977.

L'installation est composée d'un tableau principal au rez-de-chaussée et d'une distribution sur 8 tableaux. Mme ROSSIER-ITEN fait part de nombreuses coupures d'électricité dues aux disjoncteurs de ces tableaux électriques, en raison de leur vétusté. Ces tableaux étant vieillissants et les disjoncteurs ne se trouvant plus sur le marché, la réserve en pièces est en bout de course.

Mme ROSSIER-ITEN passe à la présentation du budget :

- Matériel : CHF 140'000.00
- Électricien (main-d'œuvre + adaptation des câbles) : CHF 120'000.00
- Honoraires ingénieur (soumissions, suivi de chantier) : CHF 45'000.00
- Divers et imprévus à hauteur de 5%

Pour un total en TTC de CHF 345'000.00.

Mme ROSSIER-ITEN annonce que ces travaux sont prévus sur deux ans, 2020 et 2021.

En ce qui concerne le budget de fonctionnement, Mme ROSSIER-ITEN explique que l'installation de l'école Avanchet-Jura donne lieu de plus en plus souvent à des pannes, ce qui génère de multiples interventions. Pour exemple, celles-ci ont représenté en 2019 un montant de CHF 5'196.00, chiffre qui n'ira pas en s'améliorant. En revanche, dès 2023, au terme de la garantie de la nouvelle installation, des coûts annexes (contrat d'entretien) découlent de cette dernière pour un montant de CHF 2'500.00 par année.

Un commissaire (UDC) souhaite savoir si le devis de ces travaux, à hauteur de CHF 345'000.00, a déjà été validé ou si l'objectif de ce soir est justement de procéder à cette validation. Mme ROSSIER-ITEN répond que le devis est soumis, dans le cadre de cette commission, à validation.

Un commissaire (UDC) pose la question sur le nombre de devis demandés pour ces travaux. Mme ROSSIER-ITEN indique que ces derniers n'ont pas encore été demandés, mais que trois devis, voire plus, sont en général demandés.

Un commissaire (UDC) s'intéresse ensuite à la question des contrôles effectués par un électricien agréé, désireux que son rapport soit transmis aux commissaires. S'agissant des normes qui ne sont plus respectées, il souhaiterait savoir si cette situation représente un potentiel danger. Mme ROSSIER-ITEN précise que l'installation actuelle reste conforme à la loi du moment que le système des tableaux électriques n'a pas été pas touché en profondeur.

Un commissaire (ALTERNATIVE) comprend bien que ces tableaux, datant de 1977, sont désormais obsolètes, d'où la nécessité de les changer, mais s'étonne des coûts annexes annoncés dès 2023 d'un montant de CHF 2'500.00. Tenant compte du fait que cette installation sera neuve. Mme ROSSIER-ITEN invite à mettre en regard ce qui est actuellement dépensé en réparations au vu de la vétusté du matériel, et ce montant de CHF 2'500.00, ce dernier étant nettement moindre. Elle concède que l'établissement d'un contrat d'entretien n'est pas une obligation.

Un commissaire (ALTERNATIVE) relève qu'en cas de malfaçon non détectée, la garantie va au-delà de deux ou trois ans. Il comprend l'envie d'anticipation, mais reste étonné de constater une telle dépense sur du matériel neuf. Mme ROSSIER-ITEN réitère que ce contrat d'entretien n'est en effet pas obligatoire.

Un commissaire (VERT.E.S) demande combien de temps ce contrat d'entretien serait maintenu, car une pesée financière lui paraît de mise. Considérant que l'émergence d'un éventuel problème dans 10 ans, pour une installation de ce type, ne coûterait pas plus de CHF 10'000.00, il s'interroge sur la légitimité d'un contrat

d'entretien de longue durée. Il souhaite donc savoir si le contrat d'entretien serait limité à 2 ans à raison de CHF 2'500.00 par an ou s'il courrait ad vitam aeternam. Mme ROSSIER-ITEN répond avoir pour objectif de le maintenir sur quelques années, soit au-delà de deux ans.

Un commissaire (SOC) s'interroge sur l'intervention de l'électricien à hauteur de CHF 120'000.00, remarquant que, sur la base d'un salaire de CHF 8'000.00 par mois, ce montant équivaut à 15 mois de travail. Mme ROSSIER-ITEN explique que ce poste ne contient pas uniquement la main-d'œuvre, mais également la fourniture des tableaux électriques, avec le système électrique inclus.

Un commissaire (UDC) souhaiterait connaître le budget global et savoir dans combien de temps, au plus tard, il incomberait à la Municipalité de changer ces tableaux au regard de la loi. Mme ROSSIER-ITEN souligne que la question de la légalité n'est pas celle qui se pose dans le cadre de cette DA et qu'il s'agit avant tout du fonctionnement de l'établissement.

Une commissaire (SOC) demande si les travaux déjà effectués à l'école Avanchet-Salève ont été à dépense équivalente, et si la présente DA inclut les installations de la maison de quartier et de la piscine. Mme ROSSIER-ITEN répond que les travaux concernent l'école uniquement, et que les travaux réalisés préalablement à Avanchet-Salève ont été bénéfiques à cette DA.

Un commissaire (SOC) s'enquiert de la durée de vie du nouveau matériel, sachant que l'ancien aura tenu plus de 30 ans sans entretien particulier. Il remarque que la DA, portant sur les travaux électriques réalisés à Avanchet-Salève, ne contient pas de coûts connexes. Mme ROSSIER-ITEN répond que la DA d'Avanchet-Salève ne contenait pas les coûts connexes, mais que ces derniers sont inclus dans les coûts de fonctionnement de l'établissement.

Un commissaire (UDC) manifeste une dernière fois sa surprise quant au fait de voter cette DA. Il conviendrait de mettre ce projet en suspens. Mme ROSSIER-ITEN porte à l'attention des commissaires le fait que ce projet était inscrit depuis un certain temps déjà dans le PPI.

Un commissaire (SOC) souhaite connaître le coût estimatif qui découlerait du parti pris de laisser durer le matériel jusqu'à sa fin de vie. Mme ROSSIER-ITEN répond qu'il s'avère difficile d'évaluer le nombre de pannes qui pourraient survenir ces deux prochaines années.

Un commissaire (VERT.E.S) note qu'au-delà des critères risques et financiers, il faut tenir compte du fait que l'école et les professeurs se doivent de pouvoir mener à bien leur mission, et que pour ce faire le bon fonctionnement des installations est nécessaire.

Un commissaire (UDC) demande combien de jours d'interruption ont été relevés en raison des pannes et réparations qui ont eu lieu courant 2019. Mme ROSSIER-ITEN répond que la détection de la cause de la panne s'est étalée sur 3 ou 4 mercredis après-midi, afin de minimiser l'impact sur le déroulement des cours, et qu'il y a eu également quelques coupures éparses en raison de pannes.

**La DA 521 – 20.03, Crédit de réalisation de CHF 345'000.00 pour le remplacement des tableaux électriques de l'école Avanchet-Jura, est acceptée par 10 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S, 1 PDC-VL, 2 MCG, 1 ALTERNATIVE, 1 PLR) et 1 NON (UDC).**